**FICHE 2.1.4**

**FAIRE DES QUARTIERS PRIORITAIRES**   
**DES « DEMONSTRATEURS » DE LA VILLE DURABLE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pilier: 2**  **Axe 1** | **Enjeu : Renouveler la ville et diversifier ses fonctions** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte (constats/ besoins)** | * Les interventions réalisées au titre du programme de rénovation urbaine ou des programmes de travaux des collectivités et des bailleurs sociaux ont permis de faire évoluer les quartiers prioritaires pour mieux répondre aux finalités du développement durable. * L’amélioration de la performance environnementale et la contribution de la ville existante à la transition écologique constitue deux objectifs centraux des documents locaux de planification ou de programmation * Vu sous l’angle du développement durable, les quartiers de la politique de la ville présentent des atouts (localisation et densité) mais aussi des contraintes (phénomène d’îlots de chaleur, risques d’inondation, nuisances liés à la proximité d’infrastructures ferroviaires et routières) qui en font des espaces privilégiés d’expérimentation pour « refaire la ville sur elle-même » et promouvoir des espaces urbains durables, * Ceci suppose de traiter de façon globale l’ensemble des thématiques sectorielles qui composent le développement urbain durable : climat et énergie, mobilité, bruit, qualité du cadre de vie et de l’habitat, mixités sociale et fonctionnelle, accessibilité, vulnérabilités, participation, déchets, eau et nature en ville, innovation et nouvelles technologies, etc |
| **Objectifs et dynamiques** | * *I*ntégrer cet enjeu dans le protocole de préfiguration du NPNRU qui constitue un cadre de réflexion à mobiliser à court terme pour préciser la stratégie locale en matière de ville durable et la décliner à l’échelle des quartiers du PNRU2; * A l’échelle de l’ensemble des quartiers de la géographie prioritaire, articuler ces réflexions avec les plans locaux d’urbanisme des villes et les documents de planification, ou de programmation supra-communaux en vigueur ou en cours d’élaboration, notamment le SCOT, le PDU, le PLH, le PPA, le PGRI, les plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, agendas d’accessibilité, plan climat et mettre en place les mesures prévues; * Définir et mettre en œuvre une charte de la qualité urbaine et environnementale dans les projets urbains des quartiers prioritaires*.* |
| **Réalisations attendues** | * + Favoriser le renouvellement et la diversification des zones d’habitat monofonctionnelles   + Soutenir le rééquilibrage de la production et de l’occupation du logement social à l’échelle de l’EPCI   + Offrir un maillage d’espaces de nature dans le tissu urbain, considérer les espaces publics comme une composante du projet urbain permettant l’expression de la nature en ville   + Limiter l’imperméabilisation des sols en milieu urbanisé, développer les murs, terrasses et toitures végétalisées, réintroduction de l’eau dans l’espace urbain pour réduire les phénomènes d’îlots de chaleur   + Optimiser l’éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse nocturne   + Étudier systématiquement des possibilités de recours aux énergies renouvelables dans la construction et la rénovation sous maîtrise d’ouvrage publique   + Développer les énergies renouvelables et encourager la mutation vers les énergies renouvelables des réseaux de chaleur   + Réhabiliter le parc de logements existants (parc public et parc privé, dont copropriétés) en vue notamment d’une adaptation au vieillissement de la population et de l’amélioration de la performance énergétique   + Accompagner les habitants dans la diminution de leurs consommations d’eau et d’énergies   + Améliorer la desserte des quartiers prioritaires par les transports collectifs (fréquence, temps de parcours, accessibilité)   + Encourager et garantir les pratiques actives (vélo, marche…) dans les quartiers prioritaires   + Développer les outils au service de la mobilité des habitants des quartiers prioritaires   + Rendre accessibles les espaces publics, voiries et établissements recevant du public avec une programmation ambitieuse   + Pour les quartiers situés en zone inondable, garantir la réduction de la vulnérabilité au risque inondation dans les opérations de réhabilitation, rénovation et renouvellement urbain, par réduction du nombre de logements situés entièrement sous les PHEC, par la facilitation des écoulements de l’eau, par la réduction de l’imperméabilisation du sol, par la réduction de la vulnérabilité des réseaux   + Réduire au maximum l’impact du risque inondation lors de toute intervention (bâtiments, réseaux) réalisée dans le tissu inondable .   + Étendre la pratique des diagnostics de vulnérabilité à toutes les fonctions urbaines, notamment la fonction résidentielle   + Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation des habitants des quartiers soumis au risque inondation, particulièrement vulnérables |
| **Echelle (agglomération/ ville/ quartier)** | Agglomération, villes et quartiers |
| **Animateurs** | la direction départementale des territoires en partenariat avec Tour(s)plus |
| **Partenaires et dispositifs mobilisables** | Les villes de Tours, Saint Pierre des Corps et Joué les Tours, les bailleurs sociaux, le SMAT, Fil Bleu, ALE, Ademe, Anah, EPARECA, conseil départemental, conseil régional, associations, chambres consulaires, agence d'urbanisme |
| **Financements mobilisables** | Appels à projets, ANRU, Anah, CDC, CR, CD37, Ademe, Feder, Fisac... |
| **Calendrier** | 2015-2020 |
| **Indicateurs de suivi**  **Indicateurs d’évaluation** | - nombre de logements privés (locatifs ou propriétaires occupants) et en accession sociale construits dans les quartiers prioritaires même indicateur que 2.1.1 - nombre de commerces, services, bureaux, activités créés dans les quartiers prioritaires et nombre d’emplois créés même indicateur que 2.1.2 - nombre de logts sociaux et privés réhabilités thermiquement & bilan énergétique (avant/après) même indicateur que 2.1.1  - nombre de logts alimentés par une énergie renouvelable - nombre de logements bénéficiant d’une réduction de la vulnérabilité à l’inondation - nombre de logements dont le plancher se situe totalement sous les PHEC - nombre d’habitants (F/H/âge) des quartiers prioritaires ayant bénéficié d’un conseil à la mobilité même indicateur- complété- que 2.1.3 - gains de temps de parcours par ligne desservant les quartiers prioritaires - fréquence par ligne desservant les quartiers prioritaires - nombre d’opérations de sensibilisation au risque inondation - surfaces imperméabilisées converties en espaces verts et types de végétaux utilisés - surfaces de toiture ou de mur végétalisées |
| **liens autres enjeux/fiches "orientations opérationnelles** | Liens avec fiches 1.1.7, 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.1.5, 2.1.6, toutes les fiches du 2.2 (approfondir les stratégies de peuplement et les ancrer dans le fonctionnement des quartiers prioritaires), 3.2.2, 3.2.3, T.3.2, T.2.4. |